

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 15 novembre 2019 relatif à la composition nominative du jury de l'examen de fin de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de la fonction publique hospitalière

NOR : SSAN1930768A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de la santé publique;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 15 avril 2003 modifié, relatif au déroulement du cycle de formation théorique et pratique des élèves-directeurs de classe normale et à l'organisation de l'examen de fin de formation,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de fin de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale au titre de l'année 2019, est composé comme suit:

Mme Katia JULIENNE, directrice générale de l'offre de soins, présidente, ou son représentant (Paris);

Mme Eve PARIER, directrice générale du Centre national de gestion ou son représentant (Paris);

Mme Françoise SCHAETZEL, représentante de l'Inspection générale des affaires sociales (Paris);

M. Michel LOUAZEL, directeur et professeur de l'Institut du management à l'école des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine);

Mme Fatima YATIM-DAUMAS, professeure à l'institut du management à l'école des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine);

M. Frédéric RIMATTEI, directeur d'hôpital, directeur général adjoint du centre hospitalier universitaire de Rennes et des centres hospitaliers de Montfort-sur-Meu et de Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine);

M. Pascal BENARD, directeur d'hôpital, directeur de l'établissement public de santé mentale du Morbihan à Saint-Avé (Morbihan);

Mme Fanny GAUDIN, directrice d'hôpital, directrice adjointe au centre hospitalier universitaire de Brest (Finistère);

M. Matthieu REVEST, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire de Rennes (Ille-et-Vilaine);

M. Richard ROUXEL, directeur d'hôpital, responsable de la filière de formation des directeurs d'hôpital, représentant le directeur de l'école des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 novembre 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
EVE PARIER*